

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 4 juillet 2022, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Carole Leroux, assistante-greffière

1. OUVERTURE

GP-220704-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-220704-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-220704-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-220704-1.4

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE
6 JUIN 2022 À 19 H 30**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 6 juin 2022 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

GP-220704-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 JUIN 2022 (SD-2022-1981)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juin 2022.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

GP-220704-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2022-1730)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 18 avril au 22 mai 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-220704-8.1

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA RÉALISATION D'UN MARCHÉ SAISONNIER AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022 (SD-2022-1775)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Fondation tout pour les enfants concernant l'organisation et la réalisation d'un marché saisonnier sur l'esplanade située au 156, boulevard Churchill, au cours du mois de septembre 2022;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 6 000 \$ comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser la greffière à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-220704-10.1

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AU 467, RUE MURRAY (SD-2022-1992)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale de structure isolée par l'ajout d'un abri d'autos attenant située au 467, rue Murray, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 16 juin 2022.

Le requérant doit déposer sa demande de permis et/ou de certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-220704-10.2

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AU 552, RUE EMPIRE (SD-2022-1993)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage de 4 arbres de 0,20 mètre de diamètre et plus et à la construction d'une habitation unifamiliale de structure isolée située au 552, rue Empire (lot 2 118 857), selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 16 juin 2022 et modifié à la demande du comité consultatif d'urbanisme de la façon suivante :

- Si des arbres supplémentaires doivent être coupés durant ou suite aux travaux, chacun d'eux doit être remplacé par un nouvel arbre à grand déploiement.

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, une garantie financière d'un montant de 5 910 \$.

Le requérant doit déposer sa demande de permis et/ou certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-220704-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-220704-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de
l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica